



## **DECLARATION LIMINAIRE SEANCE PLENIERE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CSFPT) DU 16 NOVEMBRE 2016**

La **FA-FPT** étant représentée par Bruno Collignon, Jacky Cariou (membre du CSFPT, expert Sapeur-pompiers professionnels), et Bruno Gonzalez (expert filière Police municipale).

Monsieur Le Président du CSFPT,  
Messieurs les Directeurs généraux,  
Mesdames, Messieurs les membres de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC),  
Mesdames, Messieurs les collaboratrices et collaborateurs du CSFPT,

Mesdames, Messieurs les membres du CSFPT, chers-es collègues,

Notre déclaration, Monsieur le Président, se limitera comme à notre habitude aux éléments qui nous semblent essentiels dans le contexte actuel.

**S'agissant de la mise en application des dispositions relatives à l'avenir de la Fonction publique au travers du protocole « PPCR » nous tenons à redire ici, en tant que signataire assumé de ce protocole, que nous nous réjouissons du respect de l'agenda prévu initialement pour la quasi totalité des textes, et ce malgré les difficultés liées aux différents arbitrages.**

**Nous prenons également acte de l'application rétroactive des textes qui seront publiés après le 31 décembre 2016 afin d'éviter de pénaliser les agentes et agents concernés par ces publications différées.**

**Pour la FA-FPT, ce protocole s'apparente à un véritable contrat entre les différents signataires et le gouvernement.**

Cette notion de **CONTRAT** est pour nous fondamentale.

**Le non-respect des dispositions relatives aux écarts indiciaires** entre les différentes catégories, notamment entre la catégorie C et la catégorie B (agent(e)s de maîtrise, sapeurs-pompiers professionnels, policières et policiers municipaux) **représente pour la FA-FPT une première rupture dans ce contrat qui hélas se confirme au travers des textes proposés aujourd'hui à nos collègues de la filière police municipale.**

**La situation induite par la réunion du 3 novembre dernier relative à la valeur professionnelle et aux avancements sur deux grades** nous oblige à attirer une nouvelle fois l'attention du Gouvernement sur le fait qu'une deuxième rupture de contrat **sur un sujet aussi sensible que le**

**déroulement de carrière sur deux grades minimum, représenterait à nos yeux une faute majeure.**

Le courrier unitaire adressé le mardi 8 novembre dernier à Monsieur le Premier Ministre et signé par trois des cinq organisations syndicales représentatives du versant territorial, dont la **FA-FPT** est, de notre point de vue, on ne peut plus clair.

Dans les prochaines semaines, chacun dressera un premier bilan des suites de « PPCR ». **La FA-FPT s'inscrira dans cette démarche avec la plus grande objectivité afin de tirer tous les enseignements de l'engagement progressiste qui fut celui de notre organisation sur dossier.**

Il s'agira bien, pour la **FA-FPT**, de mesurer la valeur du dialogue social sur un sujet particulièrement sensible pour l'avenir de la Fonction publique.

**Lors de cette évaluation, nous refuserons de nous inscrire dans l'approche démagogique et trompeuse utilisée aujourd'hui par certains détracteurs de « PPCR » qui privilégient la propagande à l'information !**

**Pour conclure sur ce premier point, la FA-FPT s'interroge également sur le sens que le Gouvernement entend donner au dialogue social au sein du CSFPT en inscrivant à l'ordre du jour de cette séance plénière un texte ayant pourtant été rejeté à l'unanimité des deux collègues lors de la séance du 19 octobre dernier.**

**Pour mémoire, il s'agit du projet de décret qui concerne les attaché(e)s.**

Le deuxième point d'actualité sur lequel nous souhaitons intervenir porte sur les attaques dont la Fonction publique est aujourd'hui la cible.

**La campagne en vue des élections présidentielles de 2017 s'annonce violente pour ce qui concerne l'avenir du service public.**

**Face à la période qui s'annonce, la FA-FPT ne restera pas silencieuse et nous refuserons de laisser les candidates et candidats s'emparer de la question de la Fonction publique sous l'angle exclusif de son coût pour notre société.**

**Le jour de carence** est aujourd'hui encore utilisé comme le symbole de la lutte anti-fonctionnaires et nous tenons à exprimer notre satisfaction sur la détermination avec laquelle **Madame la Ministre** apporte la contradiction la plus formelle aux propos démagogiques qui s'expriment notamment à l'Assemblée nationale.

**Les réponses apportées par le ministère de la Fonction publique** aux questions 24136 et 74059 sont, de ce point de vue, **un plaidoyer pour la défense des agentes et des agents publics.**

**Dans ce contexte, la Fédération Autonome adressera dès aujourd'hui une nouvelle lettre ouverte à Monsieur le Député Alain Tourret** qui, avec une constance remarquable, poursuit son combat contre la Fonction publique avec une détermination à faire pâlir l'équipe de l'IFRAP !

**Nous savons toutes et tous, membres du CSFPT, combien le service public de proximité incarné par la Fonction publique territoriale est aujourd'hui menacé.**

**La situation imposée au CNFPT, organisme de formation dédié aux 1,8 millions d'agentes et d'agents territoriaux, en matière de ressources financières (remise en cause de la contribution à hauteur de 1 %) en est la triste illustration.**

**La FA-FPT est persuadée que notre instance aura un rôle essentiel à jouer dans les six prochains mois pour réaffirmer les convictions qui sont les nôtres.**

Je vous remercie pour votre attention.